

B E LAC 200-INSP

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2558

All for the state of the state	NI 2330	DT / TE	T!-4	
Rapport d'inspection - Install	ation électrique domest	ique BT / TE	existan	te
N° de rapport : Concerne : Concer	contrôle périodique autres :		,120 009 ve 9	Sek.H ULEK
Tension d'utilisation	Protection générale du branc Nombre de tableaux :	hement : 2	A A	1001
Contrôles par examen visuel, tests et mesure:		Hombro do ono	and tommer	W. A.
Description		En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog
Correspondances des schémas à l'installation		cous internals are	X	CHILL)
Etat du matériel électrique installé		STUDIO AL BIND	d	VI HALL
Mesures de protection contre les contacts directs			X	1100
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X	plates and the	in amoyl
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		and the same of the same of	X	Transfer street
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			201	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		TO TAKE	a	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		sein amaat ka s	1	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		THE REPORTS	the Hadriet	1
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		000000000000000000000000000000000000000	X	11(6)
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : P.A		RASC	X	1 10 1
Pécietance de dispersion de la prise de terre		70	1	mes.
Identification des appareils de mesure : reprise Manquements / Notes :	e dans le dossier équipement ind	íviduel de l'agen	t SOCOTEC E	BELGIUM a
Conclusion: □ L'installation électrique est conforme aux predens le détai prescrit par la réglementation et L'installation électrique n'est pas conforme au exécuter par le même organisme après mise	n vigueur. ux prescriptions du R.G.I.E. Une	ain contrêle péri e visite complén	odique est à	

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Domenico

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le riême organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Nom et visa du demandeur pour réception :



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : $136625/Mef23/Me$
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. D'Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.  Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : par portant,
A Absence de Section neur et de Page
de Terre. Hinstollation obsolete a
Gecon di h'anner dans son sitégralité.

RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1